



# Don de bois de chauffage

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) donne du bois de chauffage en accès libre sur la plateforme déchets verts de Campbon,

## Informations sur le bois :

Il s'agit de bois de différentes essences mais en très grande majorité de **résineux**. Le bois est non fendu et de différentes tailles et diamètres. Il a été coupé dans l'année en général, et nécessite donc un temps de séchage supplémentaire. La quantité de bois récupérable est limitée à un véhicule et une remorque par foyer et par an.\*\*

## Quels précautions prendre avec du bois résineux ?

→ **Séchage** : Le résineux sèche en moyenne entre 12 et 18 mois. Le bois doit être bien sec avant utilisation.

→ **Utilisation** : le résineux est moins dense que le bois de feuillus. Cependant, il est performant pour l'allumage du feu car il monte rapidement en température.

→ **Ramonage** : Le bois résineux encrasse plus rapidement votre conduit de cheminée. Il est donc recommandé de ramoner votre cheminée au moins deux fois par an.

\*Dans la limite des créneaux disponibles. Consultez fréquemment le formulaire de réservation, des créneaux seront mis en ligne régulièrement.

\*\*Un seul rendez-vous par foyer et par an est possible. Toute personne n'honorant pas son rendez-vous ne pourra pas refaire une nouvelle demande dans l'année en cours.

Soutenu par



erdregesvres  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESTUAIRE ET SILLON  
Communauté de Communes



Pays de  
Pont-Château  
Saint-Gildas-des-Bois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de  
**Blain**  
communauté





# Don de bois de chauffage

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) donne du bois de chauffage en accès libre sur la plateforme déchets verts de Campbon,

## Informations sur le bois :

Il s'agit de bois de différentes essences mais en très grande majorité de **résineux**. Le bois est non fendu et de différentes tailles et diamètres. Il a été coupé dans l'année en général, et nécessite donc un temps de séchage supplémentaire. La quantité de bois récupérable est limitée à un véhicule et une remorque par foyer et par an.\*\*

## Quels précautions prendre avec du bois résineux ?

→ **Séchage** : Le résineux sèche en moyenne entre 12 et 18 mois. Le bois doit être bien sec avant utilisation.

→ **Utilisation** : le résineux est moins dense que le bois de feuillus. Cependant, il est performant pour l'allumage du feu car il monte rapidement en température.

→ **Ramonage** : Le bois résineux encrasse plus rapidement votre conduit de cheminée. Il est donc recommandé de ramoner votre cheminée au moins deux fois par an.

\*Dans la limite des créneaux disponibles. Consultez fréquemment le formulaire de réservation, des créneaux seront mis en ligne régulièrement.

\*\*Un seul rendez-vous par foyer et par an est possible. Toute personne n'honorant pas son rendez-vous ne pourra pas refaire une nouvelle demande dans l'année en cours.

Soutenu par



erdregesvres  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESTUAIRE ET SILLON  
Communauté de Communes



Pays de  
Pont-Château  
Saint-Gildas-des-Bois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de  
**Blain**  
communauté



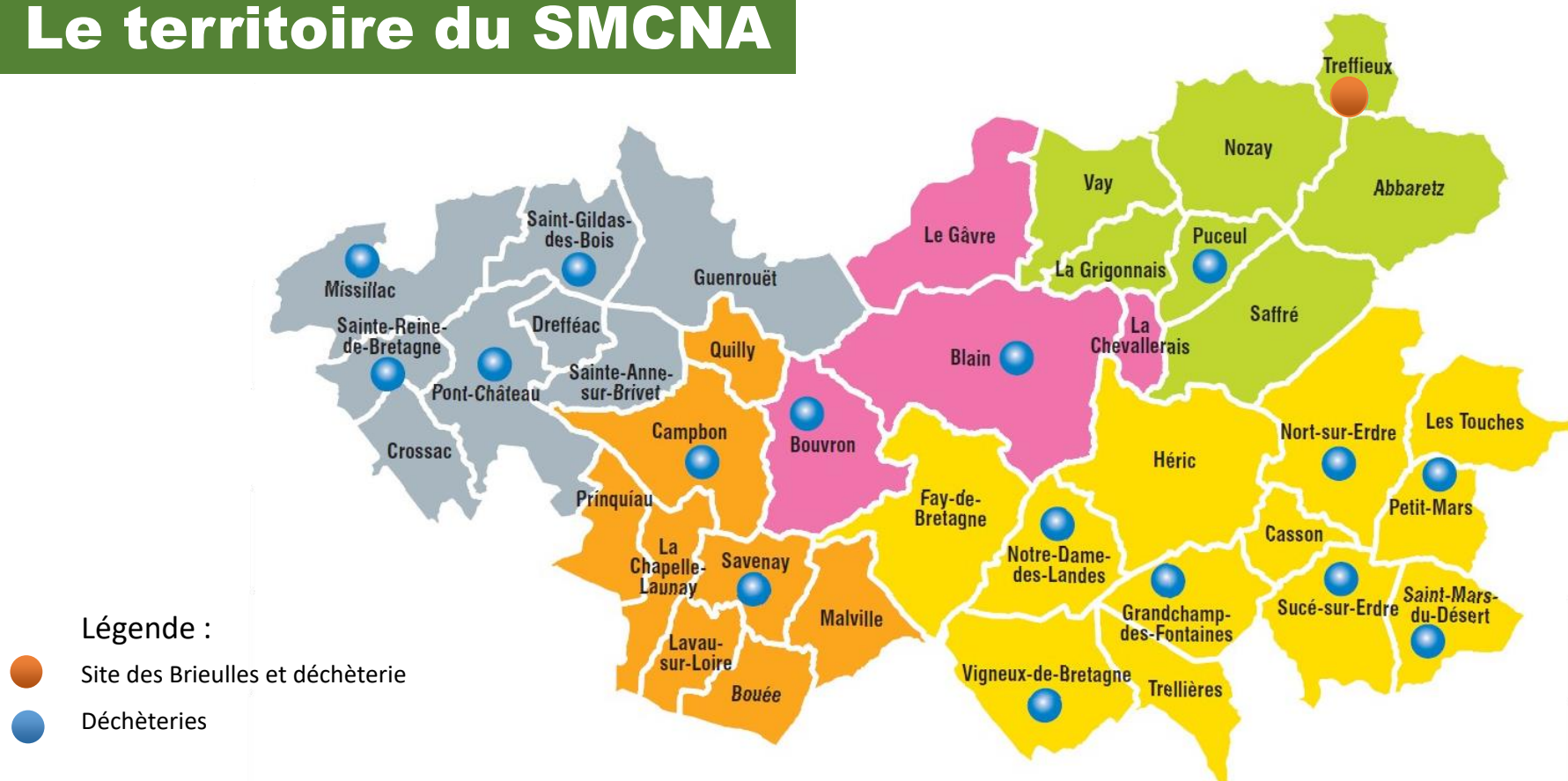
# Sur quel fonctionnement ?

Vous êtes habitants d'une des communautés de communes composant le SMCNA ou d'une commune limitrophe à Campbon ?

Lors du dépôt de vos déchets verts, une zone est à présent dédiée pour y déposer le bois correspondant au bois de chauffage. Ce bois doit pouvoir être porté par une personne seule et les souches ne doivent pas être positionnées dans ce tas,

Venez chercher librement votre bois de chauffage sur la zone prévue à cet effet, indiquée d'un panneau,

## Le territoire du SMCNA



\*Communautés de commune d'Erdre et Gesvres, Pontchâteau Saint Gildas des Bois, Pays de Blain, Nozay, et Estuaire et Sillon (uniquement pour les habitants des communes suivantes, adhérant au SMCNA : Bouée, Campbon, Quilly, Prinquiau, La Chapelle Launay, Lavau-sur-Loire, Malville), Communes limitrophes à Treffieux (Issé, Jans, Lusanger, Saint-Vincent des Landes)

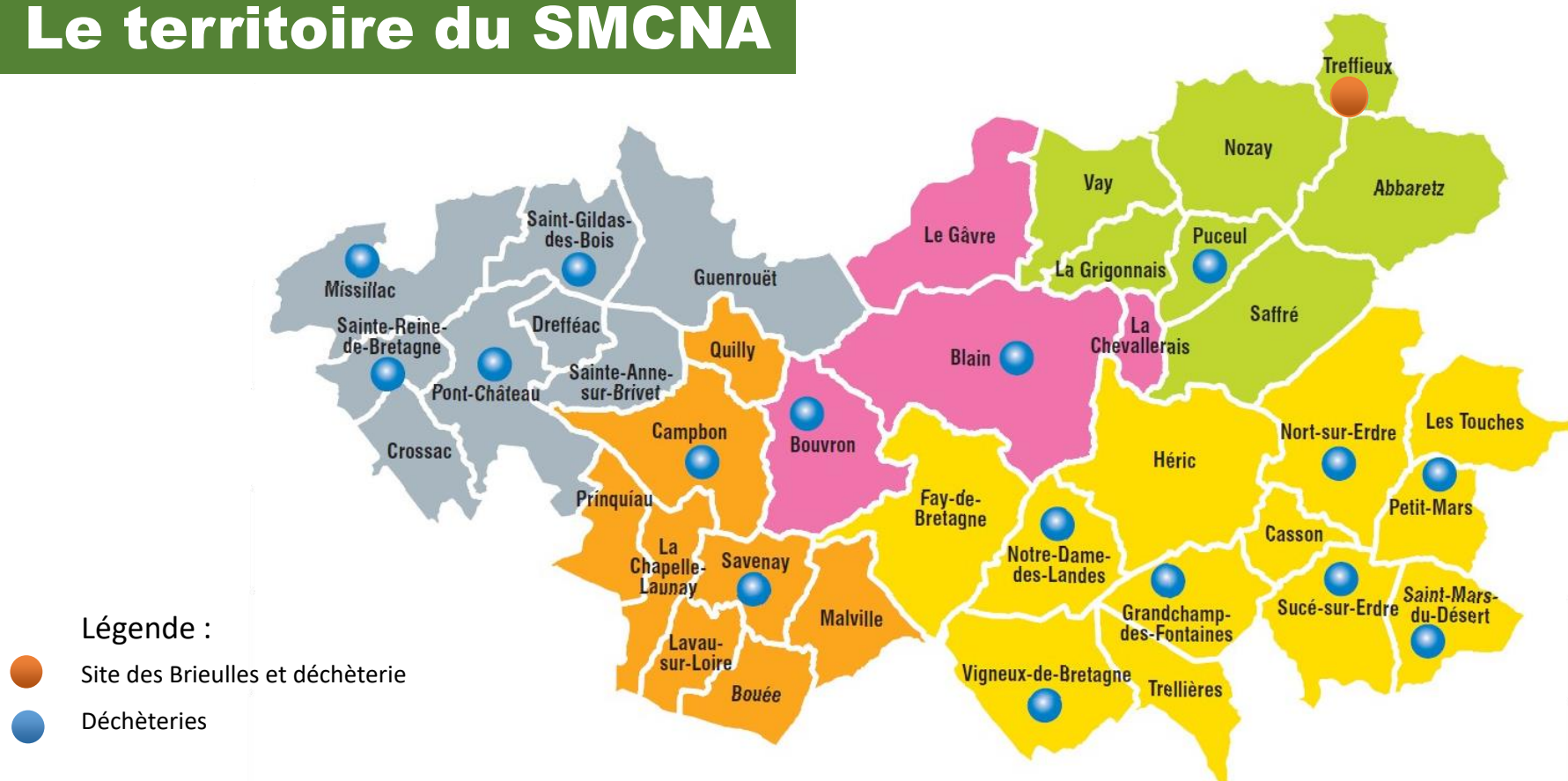
# Sur quel fonctionnement ?

Vous êtes habitants d'une des communautés de communes composant le SMCNA ou d'une commune limitrophe à Campbon ?

Lors du dépôt de vos déchets verts, une zone est à présent dédiée pour y déposer le bois correspondant au bois de chauffage. Ce bois doit pouvoir être porté par une personne seule et les souches ne doivent pas être positionnées dans ce tas,

Venez chercher librement votre bois de chauffage sur la zone prévue à cet effet, indiquée d'un panneau,

## Le territoire du SMCNA



\*Communautés de commune d'Erdre et Gesvres, Pontchâteau Saint Gildas des Bois, Pays de Blain, Nozay, et Estuaire et Sillon (uniquement pour les habitants des communes suivantes, adhérant au SMCNA : Bouée, Campbon, Quilly, Prinquiau, La Chapelle Launay, Lavau-sur-Loire, Malville), Communes limitrophes à Treffieux (Issé, Jans, Lusanger, Saint-Vincent des Landes)